

Entre 2018 et 2023, le nombre d'apprentis a presque triplé, atteignant près de 5 % de l'emploi salarié privé

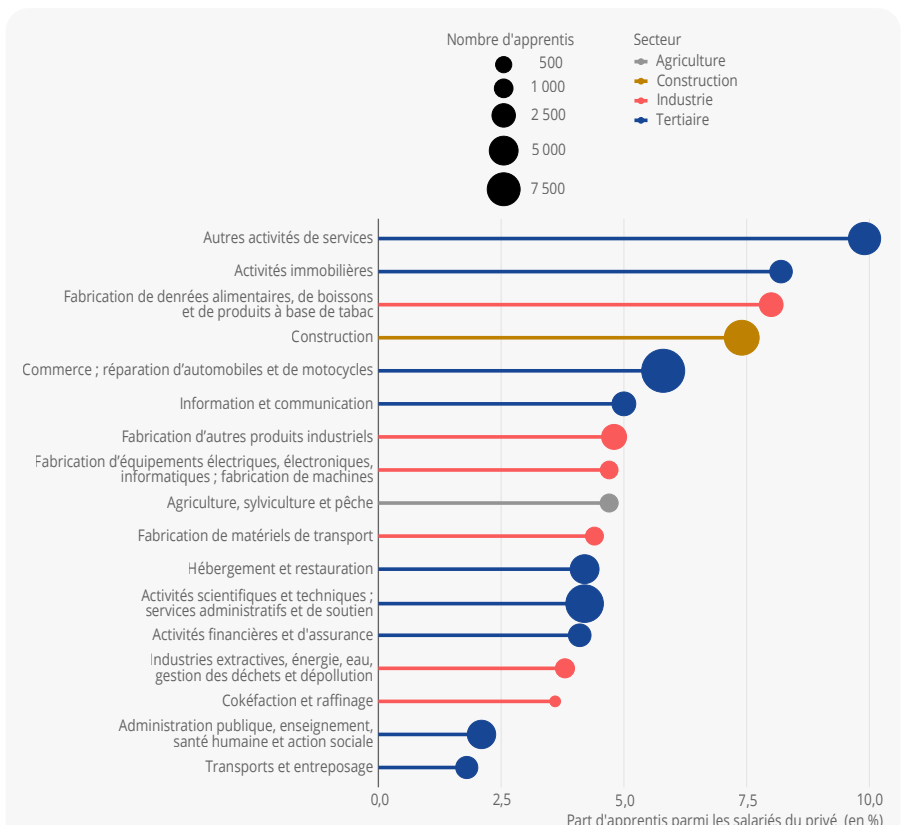
Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 156 • Mai 2026



Fin 2023, 70 910 salariés du secteur privé sont en contrat d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 4,7 % de l'emploi salarié privé. L'apprentissage est bien moins développé dans le secteur public. Depuis 2018, le nombre d'apprentis a presque triplé sous l'impulsion de mesures publiques. Dans le secteur tertiaire, il a fortement augmenté, porté par le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Cette évolution s'accompagne d'un accroissement de la part des femmes et des plus de 18 ans. La part d'apprentis exerçant une profession d'employé ou de profession intermédiaire est également en hausse quand celle des ouvriers baisse. L'apprentissage est plus présent dans les zones d'emploi de Brignoles, Draguignan, Carpentras, Aix-en-Provence et Digne-les-Bains. À l'inverse, il reste nettement plus faible dans celles de Briançon et de Sainte-Maxime. Un apprenti sur cinq de 2018 travaille en 2022 dans l'entreprise qui l'a formé.

L'apprentissage permet d'alterner des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA), en vue d'acquies un diplôme d'État (CAP, baccalauréat, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 73 580 salariés travaillent sous contrat d'apprentissage à la fin de l'année 2023, ce qui représente 3,7 % de l'emploi salarié régional. Parmi eux, 2 670 exercent dans le secteur public ► **encadré 1**. Le secteur privé, quant à lui, concentre l'essentiel des contrats : 70 910 **apprentis**. L'apprentissage représente ainsi 4,7 % de l'emploi salarié du secteur privé, un taux légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine (4,9 %). Seules la Corse (3,5 %) et l'Île-de-France (4,4 %) ont une part d'apprentis plus faible. En revanche, l'apprentissage est le plus fréquent en Pays-de-la-Loire (5,4 %) et en Normandie (5,5 %). Entre 2018 et 2023, le nombre d'apprentis dans le secteur privé a été multiplié par 2,7 dans la région, alors que l'emploi salarié privé a été multiplié par 1,1. Ainsi, la part des apprentis dans l'emploi salarié privé est passée de 1,9 % à 4,7 %. Une progression similaire est également observée à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, durant cette période, des réformes nationales comme la loi « Avenir professionnel » de 2018 et le plan « 1 jeune 1 solution » de 2020 ont instauré un cadre favorable au développement de l'apprentissage ► **encadré 2**.

► 1. Nombre et part d'apprentis du secteur privé par secteur d'activité fin 2023



Lecture : Le nombre de salariés en apprentissage dans le secteur des activités immobilières est de 2 155, soit 8,2 % de l'emploi salarié du secteur.

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, âgés de 15 ans ou plus, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023, postes présents au 31 décembre.

L'apprentissage s'est davantage développé dans le tertiaire

En 2023, 52 700 apprentis travaillent dans le secteur tertiaire privé, soit 4,4 % de l'emploi

salarié de ce secteur. La construction en emploie 9 000 (7,4 % de l'emploi salarié) quand l'industrie en compte 8 500 (5,2 %) et l'agriculture environ 850 (4,7 %).

À un niveau plus fin, la part des apprentis dans l'emploi varie du simple au quintuple suivant les secteurs ► **figure 1**. La construction, le commerce et les « autres activités de

services », qui incluent notamment les arts, le spectacle, les activités récréatives et certains services à la personne (coiffure, esthétique), cumulent des effectifs salariés élevés et un fort recours à l'apprentissage. Les activités immobilières et les industries agroalimentaires, c'est-à-dire le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, recourent également souvent aux apprentis, mais ces deux secteurs comptent des effectifs salariés plus réduits. Le recours aux apprentis est le moins important dans le transport-entreposage ainsi que dans la santé humaine et action sociale.

Le poids de l'apprentissage par secteur dans la région est relativement proche de celui de France métropolitaine. Néanmoins, Provence-Alpes-Côte d'Azur se singularise par une part plus faible d'apprentis dans l'agriculture. Cette spécificité régionale pourrait notamment s'expliquer par l'absence d'écoles d'agronomie dans la région, ainsi que par un faible nombre de CFA dispensant des formations agricoles.

Entre 2018 et 2023, dans la région comme en France, le nombre d'apprentis augmente dans tous les secteurs d'activité. Au cours de cette période, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les effectifs triplent dans le tertiaire tandis qu'ils doublent dans la construction, l'agriculture et l'industrie. Ainsi, en 2023, 74 % des apprentis du secteur privé de la région travaillent dans le tertiaire, contre 62 % en 2018. Cette part se rapproche désormais de celle du tertiaire dans l'emploi salarié privé régional (80 %). Au sein du tertiaire, certains secteurs connaissent une hausse plus prononcée du nombre d'apprentis, notamment les activités immobilières, financières et d'assurance, ainsi que l'information-communication. L'hébergement-restauration, le commerce et le secteur des « autres activités de service », enregistrent aussi une hausse, mais de moindre ampleur. Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur [Adedokun et al., 2024] contribue au développement de l'apprentissage dans le tertiaire, la plupart des formations de l'enseignement supérieur relevant de ce secteur. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau bac+2 ou plus a quintuplé entre 2018 et 2023 ► [sources](#). Ainsi, leur part dans l'ensemble des apprentis dépasse désormais largement celle des apprentis préparant un diplôme de niveau CAP-BEP (62 %, contre 23 %) [D'Angelo, 2025].

Le nombre de femmes en apprentissage augmente fortement

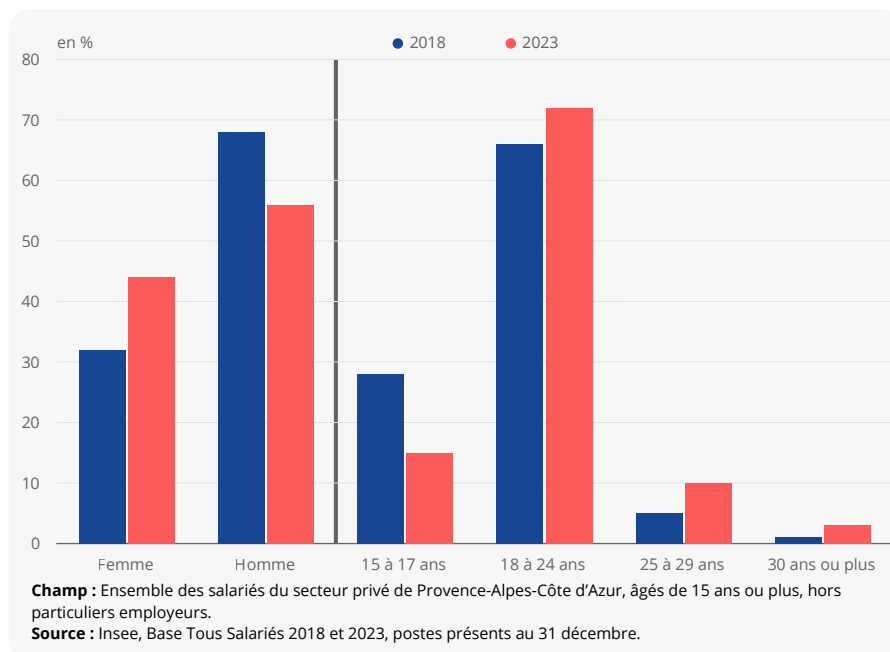
L'essor de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et dans le tertiaire s'accompagne d'une évolution du profil des apprentis. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de femmes parmi les apprentis du secteur privé a été multiplié par

► Encadré 1 – 2 670 apprentis dans le secteur public fin 2023

En 2023, 2 670 salariés sont sous contrat d'apprentissage dans le secteur public, soit 0,6 % de l'emploi salarié public (contre 4,7 % dans l'emploi salarié privé). Ils représentent 4 % de l'ensemble des apprentis de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'apprentissage est plus fréquent dans les fonctions publiques territoriale (0,7 % des salariés) et d'État (0,6 %) que dans la fonction publique hospitalière (0,4 %). De ce fait, environ 50 % des apprentis du secteur public exercent dans la fonction publique territoriale, 36 % dans la fonction publique d'État et 12 % dans la fonction publique hospitalière.

Les apprentis du secteur public sont plus âgés que ceux du privé. La proportion de femmes y est également plus élevée. Ils occupent quasi exclusivement des postes d'employés notamment en tant qu'agents administratifs, agents de service de la fonction publique et agents de service hospitalier. La majorité (60 %) des salariés en apprentissage du secteur public travaille dans les zones d'emploi de Marseille et Toulon.

► 2. Part des apprentis par sexe et par classe d'âge en 2018 et en 2023



3,7 entre 2018 et 2023, contre 2,2 pour les hommes. Les femmes, en effet, préparent plus souvent des diplômes de l'enseignement supérieur et sont davantage présentes dans l'emploi tertiaire. En 2023, les femmes représentent 44 % des apprentis de la région, contre 32 % cinq ans plus tôt ► [figure 2](#).

Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur entraîne également une augmentation de l'âge moyen des

apprentis. En 2023, les 18-24 ans regroupent 72 % des apprentis, contre 66 % en 2018. La part des 25-29 ans a doublé, passant de 5 % à 10 %. Enfin, la hausse de la part des plus de 30 ans, souvent des adultes en reprise d'études, en reconversion professionnelle ou en situation de handicap et bénéficiant d'une dérogation à la limite d'âge, illustre l'élargissement des publics concernés par l'apprentissage ► [méthode](#). Concernant les plus jeunes, la part des 15-17 ans parmi

► Encadré 2 – Sept ans de réformes de l'apprentissage

À partir de 2018, l'État renforce son investissement en faveur de l'apprentissage en simplifiant son accès et en multipliant les incitations financières en direction des employeurs. La loi « Avenir professionnel » de 2019 simplifie les démarches, relève la limite d'âge à 29 ans et améliore la rémunération des apprentis, tout en instaurant une aide unique pour les entreprises embauchant des jeunes préparant un diplôme ou un titre jusqu'au niveau bac. En 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » élargit les aides aux formations jusqu'à bac+5 inclus et à tous les employeurs, y compris les collectivités et la fonction publique, tout en imposant aux entreprises de 250 salariés et plus un quota minimal d'apprentis.

En 2025, pour la première fois depuis 2016, le nombre d'entrées en apprentissage diminue en Provence-Alpes-Côte d'Azur [Argouarch, Roche, 2026]. Dès 2023, les soutiens publics se réduisent progressivement. Les aides sont recentrées sur la première année de contrat, puis modifiées en 2025 avec une baisse des montants et une participation obligatoire pour les contrats d'apprentis de niveau bac+3 et plus. Parallèlement, le financement des centres de formation est réformé, avec des versements échelonnés et proratisés selon la durée de la formation, et une réduction de la prise en charge pour les formations à distance. En 2026, l'aide aux employeurs est reconduite. Son montant est modulé selon la taille de l'entreprise et le niveau de qualification visé par le contrat d'apprentissage, marquant un tournant vers une gestion plus restrictive et ciblée des soutiens publics à l'apprentissage.

les apprentis diminue entre 2018 et 2023. Toutefois, leur nombre augmente sur cette période.

Un apprenti sur deux exerce une profession d'employé

Autre conséquence du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et dans le secteur tertiaire, la structure des professions exercées par les apprentis a été en partie modifiée. La part des ouvriers dans l'ensemble des apprentis a reculé (27 % en 2023, contre 47 % en 2018), quand celle des employés a progressé (48 %, contre 37 %). La proportion des professions intermédiaires a également augmenté (14 %, contre 22 %), en lien notamment avec l'essor des diplômes de niveau licence et master accessibles par la voie de l'apprentissage. En 2023, les vingt premières professions de l'apprentissage, en volume d'apprentis, regroupent 55 % des apprentis du secteur privé ► **figure 3**. La concentration est moindre qu'en 2018, quand les vingt premières professions représentaient 64 % des apprentis. Parmi les professions dans lesquelles la région compte le plus d'apprentis figurent les employés administratifs (5 100 apprentis), les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment (4 400), les aides de cuisine et employés de la restauration (3 200), les métalliers-serruriers (2 800) ou encore les boulangers, bouchers et charcutiers (2 600). Certaines professions se distinguent par une proportion particulièrement élevée d'apprentis : c'est notamment le cas des employés des services comptables ou financiers (un salarié sur deux est apprenti) et des coiffeurs, manucures et esthéticiens (plus d'un sur quatre). En raison de la nature des métiers exercés, les apprentis travaillent plus souvent dans des établissements de moins de 10 salariés : 48 %, contre 32 % de l'ensemble des salariés du secteur privé.

L'apprentissage est le plus développé dans les zones d'emploi de Briançon, Draguignan et Carpentras

Au niveau départemental, la part des apprentis parmi les salariés du secteur privé est légèrement plus faible dans les Hautes-Alpes (3,9 %). Dans les autres départements de la région, elle se situe à un niveau proche de la moyenne régionale. À un niveau plus fin, le recours à l'apprentissage est plus important dans les zones d'emploi de Briançon, de Draguignan, de Carpentras, d'Aix-en-Provence et de Digne-les-Bains ► **figure 4**. Dans ces cinq zones, les apprentis représentent entre 5,1 % et 5,4 % des salariés du secteur privé. À l'inverse, l'apprentissage est bien moins développé dans certaines petites zones d'emploi, en particulier celles très touristiques de Briançon (2,5 %) et de Sainte-Maxime (3,7 %). Entre 2018 et 2023, l'apprentissage s'est particulièrement développé près des

► 3. Top 20 des métiers du secteur privé où le nombre d'apprentis est le plus élevé fin 2023

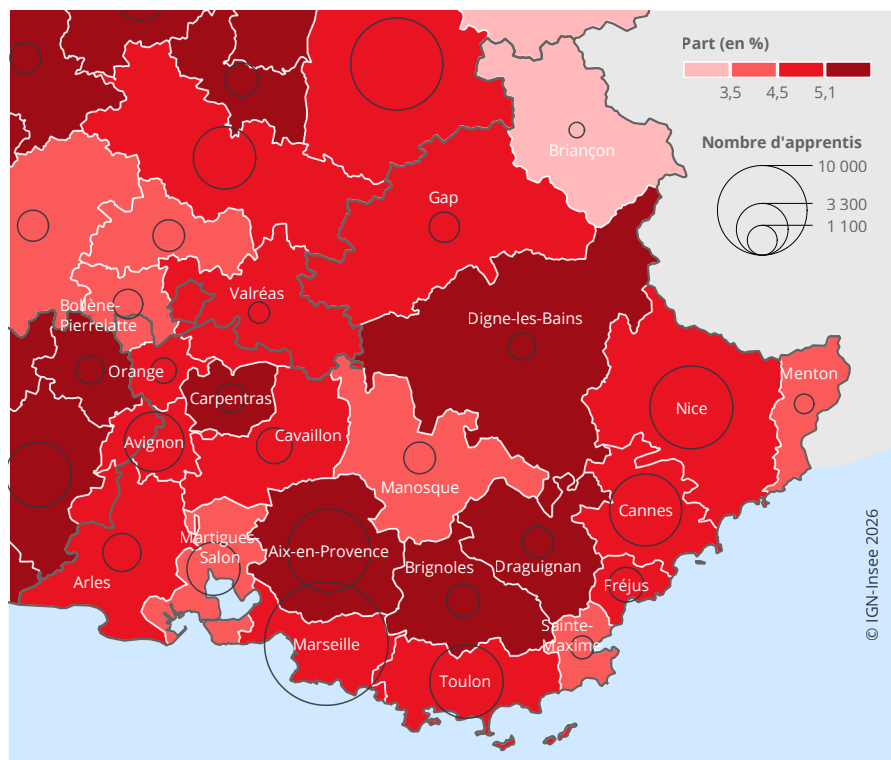
Métier	Nombre d'apprentis	Part d'apprentis dans la profession (en %)	Part de la profession parmi l'ensemble des apprentis (en %)	Part de la profession dans l'ensemble des salariés (en %)
Employés administratifs non qualifiés	5 119	32,1	7,2	1,1
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	4 364	38,9	6,2	0,7
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	3 186	9,7	4,5	2,2
Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés	2 840	53,6	4,0	0,4
Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers	2 574	92,3	3,6	0,2
Coiffeurs salariés	2 396	29,9	3,4	0,5
Employés non qualifiés des services comptables ou financiers	1 924	48,8	2,7	0,3
Employés des services divers	1 768	17	2,5	0,7
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 569	6,6	2,2	1,6
Employés de libre service du commerce et magasiniers	1 542	3,8	2,2	2,7
Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)	1 500	11,6	2,1	0,9
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	1 433	11,7	2,0	0,8
Jardiniers	1 280	15,3	1,8	0,6
Assistants de la publicité, des relations publiques	1 274	30,6	1,8	0,3
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	1 188	14,6	1,7	0,5
Vendeurs en habillement et articles de sport	1 171	7,3	1,7	1,1
Secrétaires	1 041	2,7	1,5	2,6
Vendeurs en alimentation	1 036	4,8	1,5	1,4
Manucures, esthéticiens	1 002	26,6	1,4	0,3
Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)	959	9,1	1,4	0,7
Ensemble de ces 20 métiers	39 166	13,5	55,2	19,5
Ensemble des métiers	70 911	4,7	100	100

Note : Par construction, la catégorie « Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers » regroupe quasi exclusivement des salariés sous contrat d'apprentissage

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, âgés de 15 ans ou plus, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023, postes présents au 31 décembre.

► 4. Nombre et part des salariés du secteur privé en apprentissage dans l'ensemble des salariés, par zone d'emploi fin 2023



Note : Les données relatives aux zones d'emploi incluent, le cas échéant, leur partie extra-régionale (zones d'emploi d'Arles, d'Avignon, de Bollène-Pierrelatte et de Valréas).

Lecture : Dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence, le nombre de salariés en apprentissage est de 8 565, soit 5,1 % de l'emploi salarié privé du territoire.

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé, âgés de 15 ans ou plus, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023, postes présents au 31 décembre.

grands pôles universitaires de la région, en lien notamment avec l'essor de formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur.

La structure sectorielle de l'emploi salarié local explique en partie le recours différencié à l'apprentissage par zone d'emploi. Dans celle de Carpentras, l'industrie agroalimentaire, le commerce et la construction occupent une place importante dans l'emploi local et embauchent souvent des apprentis. Dans celle de Brignoles, le commerce, l'agriculture et la construction, très présents, concentrent un grand nombre d'apprentis. À l'inverse, Briançon se singularise par une surreprésentation des secteurs de l'hébergement-restauration et du transport-entreposage, où le recours à l'apprentissage est plus faible. Les écarts de recours à l'apprentissage entre les zones d'emploi peuvent également s'expliquer par l'offre locale de formations proposées en apprentissage ainsi que par les habitudes des employeurs d'embaucher des apprentis [Lembré, 2024].

Un apprenti sur cinq de 2018 travaille en 2022 dans l'entreprise qui l'a formé

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France métropolitaine, environ quatre salariés du privé en apprentissage en 2018 sur cinq ont occupé au moins un emploi salarié hors apprentissage en 2022 ► **figure 5**. L'insertion professionnelle des apprentis sur le marché du travail est généralement plus rapide et durable [Dabet *et al.*, 2022]. Les anciens apprentis du secteur privé qui n'ont pas occupé un emploi salarié en 2022 peuvent être au chômage, inactifs, poursuivre des études ou être partis à l'étranger. Ils peuvent aussi exercer une activité non salariée, notamment dans l'immobilier, la construction ou certains services (coiffure, esthétique), des secteurs plus propices à la création d'entreprise. Parmi les personnes ayant été apprenties du secteur privé en 2018, 19 % ont occupé en 2022 un emploi dans l'entreprise où elles ont réalisé leur apprentissage. Cette part est plus élevée dans les activités financières et d'assurance, dans la fabrication d'équipements électroniques, ou encore dans les industries extractives et l'énergie. Elle est dans la moyenne pour la construction et le commerce. Plus largement, la moitié (48 %) des apprentis du secteur privé en 2018 ont exercé en 2022 dans le même secteur que celui de leur formation. ●

Giulia Constantin-Genet, Olivier Sanzeri (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpentis
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédacteur en chef :
Nicolas Cochez

Attaché de presse :
Julien Mélé
Tél. : 06 61 35 63 73

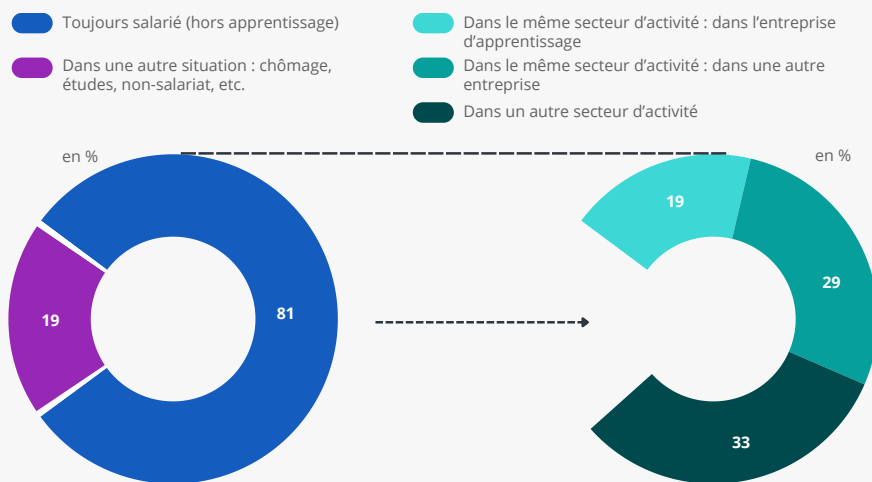
Maquette :
Luminess SAS
@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



Insee

► 5. Situation en 2022 des salariés en apprentissage en 2018



Lecture : 81 % des salariés en apprentissage en 2018 ont exercé au moins un emploi salarié (hors apprentissage) en 2022 dont 33 % dans un autre secteur d'activité que celui de leur apprentissage.

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, âgés de 15 ans ou plus, hors particuliers employeurs, en 2018.

Source : Insee, Panel tous salariés.

► Méthode

Des dérogations sur la limite d'âge pour les apprentis sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau. Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé un premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e) peuvent également commencer à exécuter un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

► Sources

Les données sur les salariés proviennent de la **Base Tous Salariés** (BTS), issue des déclarations administratives des entreprises. Les salariés sont identifiés par le poste occupé au 31 décembre au lieu de travail. Un **poste** correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement.

Le **Panel tous salariés** est une base statistique permettant de suivre un échantillon de salariés. Dans cette étude, il permet d'analyser certaines caractéristiques des salariés en apprentissage en 2018 encore en emploi en 2022 et ayant terminé leur apprentissage.

Le **Système d'information sur l'apprentissage** permet le suivi des contrats d'apprentissage grâce aux informations collectées par la Dares auprès des organismes d'enregistrement (chambres consulaires, directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, etc.).

► Définitions

Un **apprenti** est un jeune âgé de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

► Pour en savoir plus

- Argouarc'h J., Roche C., « Une économie régionale résiliente : croissance économique stabilisée, emploi en légère hausse - Synthèse annuelle économique régionale 2025 », Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 58, avril 2026.
- D'Angelo V., « 2024 : croissance contenue de l'apprentissage, comme en 2023 », Les études thématiques de la DREETS PACA, n° 12, octobre 2025.
- Adedokun *et al.*, « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur », État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, MENESR-DEPP, n° 17, juin 2024.
- Lembré S., « L'apprentissage, d'hier à aujourd'hui : continuités et changements au 20^e siècle », Conférence inaugurale, Journées Vincent Merle 2024, Cap Métiers, mars 2024.
- Dabet G., Joseph O., Le Bayon F., Olaria M. (coord.), « Quand l'école est finie : premiers pas dans la vie active de la Génération 2017. Résultats de l'enquête 2020 », Enquête Génération 2017, Céreq, n° 3, 2022.